



LES ANNALES DU MONT St-MICHEL

116^e Année – N° 3



Juillet-Août 1990

BULLETIN DU PÈLERINAGE
ET DE L'ARCHICONFRÉRIE



L'ABBAYE de ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Cette Abbaye est la Maison-Mère des Sœurs de Ste Marie-Madeleine POSTEL.
C'est du temps de Sœur Marthe LEBOUTEILLER (1816-1883), originaire de Percy, dans la Manche, que les Sœurs de Ste-Marie-Madeleine assurèrent la responsabilité (à partir de 1870) de l'orphelinat du Mont-St-Michel.
Mère Marie-Madeleine POSTEL, la fondatrice, fut déclarée sainte en 1925 ; Sœur Placide VIEL, béatifiée en 1951 ;
et Sœur MARTHE aura ce même honneur, à Rome, le 4 novembre 1990.



CHERS AMIS LECTEURS DES ANNALES

Avec septembre, voici venue la période des grands pèlerinages au Mont-Saint-Michel.

Beaucoup de groupes n'ont pas attendu ce moment pour venir. Mais traditionnellement les dates des 29 septembre et 16 octobre sont plus spécialement consacrées à saint Michel au Mont Tombe.

Si les églises laissent nombre de places libres lors des messes dominicales, les célébrations à l'occasion des pèlerinages affichent généralement complet ; qu'il s'agisse d'un pèlerinage local ou d'un pèlerinage mondialement connu. On peut d'ailleurs se demander comment se fait-il que les pèlerins soient si nombreux !

Les raisons sont sûrement diverses.

Aujourd'hui — et beaucoup plus que dans le passé — on aime voyager et on en a les moyens.

Mais je pense aussi qu'aujourd'hui les chrétiens éprouvent le même besoin de prier qu'autrefois. En milieu rural, la désertion dans les villages et en milieu urbain, le besoin d'évasion en fin de semaine font que les célébrations paroissiales n'offrent pas toujours la même attirance.

Le pèlerinage, lui, est l'occasion de se retrouver en foule. On voit qu'on est plus seul à s'interroger.

Le fait religieux intéresse toujours.

Il intéresse les pratiquants qui viennent en groupes paroissiaux ou de prière.

Il intéresse également nombre de jeunes qui viennent dans le cadre d'un mouvement ou séparément. Le soir, on en voit, priant seuls dans l'église saint Pierre à une heure avancée de la nuit. Et même, il arrive que l'un ou l'autre demande alors le sacrement de la réconciliation. Pendant les vacances, on a du temps et on en profite pour faire le point.

Je me trouve réconforté dans mon ministère lorsque je vois, tard le soir, nombre de jeunes papas prendre leur petit enfant, le signer, lui montrer le tabernacle, la statue de saint Michel ou de Notre Dame des Anges et lui parler doucement à l'oreille.

Il y a aussi des cas plus complexes.

Je reçois des personnes, quelquefois en famille, souvent des gens inquiets, mal dans leur situation et cherchant les causes de leurs malheurs ; souvent croyant d'ailleurs les avoir trouvées...

Un ministère difficile.

Mais à la prière de saint Michel, je suis persuadé que le Saint-Esprit peut éclairer et réconforter ces âmes. Ecouter et prier en union avec ces personnes reste le seul moyen pour moi, de les aider à obtenir lumière et courage.

Oui le pèlerinage au Mont-Saint-Michel attire toujours. On y découvre malgré tout une foule de priants dans ce site où le commercial occupe aussi une grande place. Certains touristes avouent même ne pas savoir pourquoi, ni comment ils en arrivent, en étant ici, à se poser des questions sur Dieu, la vie, la religion.

Assurément, le Mont-Saint-Michel ne peut se comparer à Lourdes, Lisieux, Pontmain ou Montligeon. Comme tout sanctuaire, il a son caractère propre.

Aujourd'hui comme autrefois, le Mont reste un haut lieu de prédication et de ferveur ; il apporte toujours un enrichissement spirituel à condition qu'on y fasse une démarche religieuse. Bien sûr, je sais qu'il reste beaucoup à faire pour que les pèlerins puissent avoir une réponse à leurs inquiétudes profondes.

Paul RENARD
Directeur des Pèlerinages Montois

LES GRANDES FÊTES DE LA SAINT MICHEL 1990

• SAMEDI 29 SEPTEMBRE :

En l'église paroissiale seulement :

- **Messes** : 9 h. 45 et 11 h. Homélie par le Père Desfeux, nouvel archidiacre.
- **Vêpres** : 16 h. Allocution par le Père Béasse de l'Institut Notre Dame d'Avranches.

• VENDREDI 30 SEPTEMBRE : GRAND PÈLERINAGE ANNUEL

- **Messe** : 9 h. 45 et 11 h. en l'église paroissiale.
- **Messe** : 11 h. 30 en l'église abbatiale, présidée et prêchée par Monseigneur FIHEY, évêque de Coutances et d'Avranches.
- **Vêpres** : 16 h. en l'église paroissiale seulement.

• MARDI 16 OCTOBRE : FÊTE DE LA DÉDICACE DU MONT.

Le 16 octobre 709, saint Aubert, évêque d'Avranches, consacra au Mont, le premier sanctuaire en l'honneur du saint Archange. Le Mont Tombe devint alors Mont Saint-Michel.

• Cérémonies seulement en l'église paroissiale :

- **Messes** : 9 h. 45 et 11 h. Vêpres 15 h.

N.B. — En raison des travaux en cours au Presbytère, M. le Curé ne pourra accueillir ses confrères cette année, pour les repas du midi. Il s'en excuse.

LES ANGES : Leur existence et leur fonction dans l'église

Les anges sont des êtres spirituels, soumis à Dieu, doués de pouvoirs surnaturels, et qui interviennent dans la vie des hommes, sans supprimer leur liberté. Ils peuvent donc être considérés, soit comme des envoyés de Dieu, soit comme la manifestation même de Dieu de manière perceptible à un homme.

Les anges dont le nom comporte toujours celui de Dieu : MichaEl, RaphaEl, GabriEl, (El veut dire Dieu en hébreu) sont des êtres dont la fonction est de permettre de connaître et de parler des qualités de Dieu dont ils sont porteurs, sans enfreindre le secret de la grandeur de Dieu. Ceci a été particulièrement vrai pendant les trois premiers siècles du Christianisme, qui comparait le Christ avec Michel. Le nom de Michel, qui signifie en hébreu : "Qui est comme Dieu", a conduit beaucoup de penseurs du monde juif à voir en lui l'image de Dieu et de son Christ, son Messie.

"Ces purs esprits qu'on nomme aussi les anges" (profession de foi de Paul VI) sont bien difficiles à imaginer pour un esprit moderne. Il est probable que, pour la plupart des hommes de notre époque, le mot ange évoque d'abord un personnage irréel pourvu d'ailes. C'est ainsi que la plupart des peintres les ont représentés. Pourquoi ? Ce symbole a deux significations principales : la beauté, et la capacité de s'envoler au-dessus de la condition humaine, c'est-à-dire de la mort.

Le philosophe français du XVII^e siècle, Descartes, n'était pas loin de penser que les anges sont des êtres imaginés par l'homme, des êtres composites, mixtes de Dieu et de l'homme. Et pour beaucoup aujourd'hui, croire à l'existence des anges est faire preuve de conformisme plus que de modernité.

Et pourtant, les chrétiens n'ont pas "inventé" les anges. Si pour eux, la venue du Christ a rendu secondaire la fonction des anges comme messagers, la tradition a toujours tenu pour véritable leur existence ; elle est mentionnée dans des textes des Conciles (Vatican I, par exemple) et dans la liturgie.

Les anges rappellent aux hommes que le Dieu transcendant et inaccessible a voulu *communiquer* avec les hommes. Ils signifient que cette communication est un don gratuit d'une vie qui dépasse les capacités humaines — et, en particulier, la mort — pour faire entrer dans un royaume de beauté. Comme le chante l'Apocalypse de St Jean, les anges désignent mystérieusement ce pays où il n'y aura plus de nuit ni de malédiction. Tout y sera lumière.

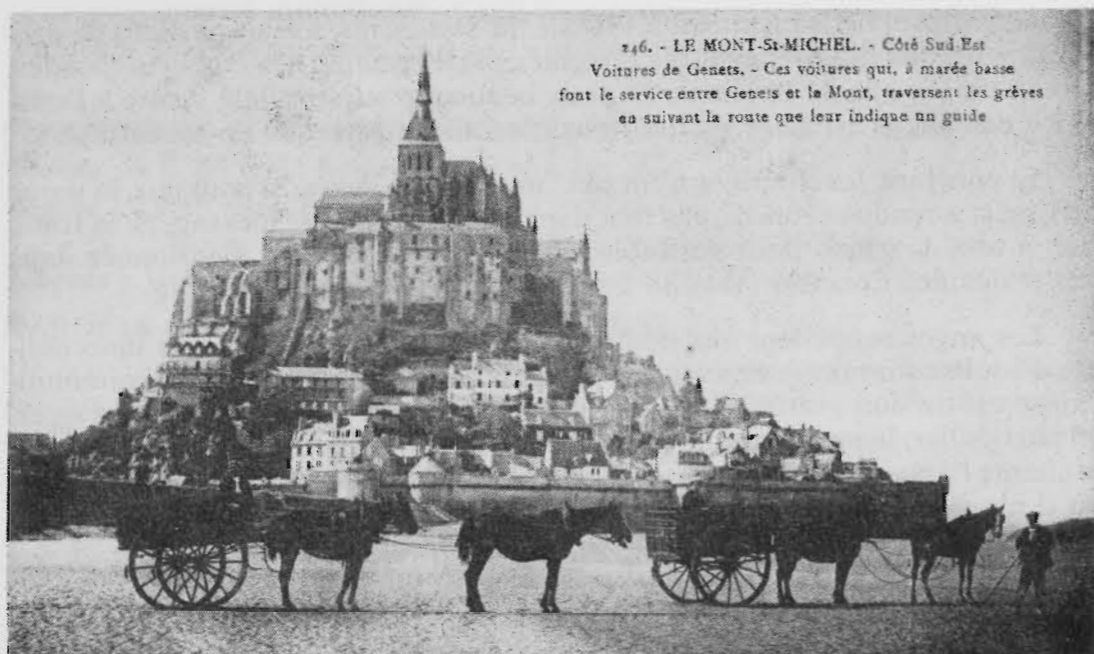
d'après "THEO"

Nouvelle Encyclopédie Catholique
(Droguet-Ardant/Fayard, 1989)



LA QUESTION DE LA DIGUE DANS LES "ANNALES"

Nous continuons avec cet article notre lecture des "ANNALES du MONT-SAINTE-MICHEL", depuis leur premier numéro (1874) jusqu'à l'année 1923, en rapprochant les textes qui se rapportent à la digue du Mont-Saint-Michel.



246. - LE MONT-SAINTE-MICHEL. - Côté Sud-Est
Voitures de Genets. - Ces voitures qui, à marée basse
font le service entre Genets et la Mont, traversent les grèves
en suivant la route que leur indique un guide

L'acheminement des touristes et pèlerins avant la construction de la digue.

Nous nous étions arrêtés en avril 1912.

En juillet de cette même année, les "Annales" relatent les activités de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, en particulier une conférence de M. Paul Gout, architecte des Monuments historiques, qui a tant fait pour la restauration du Mont.

"Il ne saurait entrer dans nos prétentions", commente le rédacteur des "Annales", de rapporter cette conférence à notre tour. Nous nous bornerons à dire qu'après avoir posé le problème de l'insularité du Mont, menacée par le colmatage, M. Paul Gout a conclu à la coupure de la fâcheuse digue insubmersible, dans la partie qui avoisine le Mont-Saint-Michel. Pour assurer, dans cette hypothèse, des communications permanentes avec notre rocher, M. l'architecte s'est rallié à une idée qui n'avait pas, que nous sachions, été émise jusqu'à présent. Si elle n'est pas dénuée de hardiesse, elle abonde, on l'avouera, en originalité de conception, en grandeur et en simplicité tout à la fois. Peut-être tenons-nous là, en effet, la solution "pratique et élégante" que, au dire de la presse, l'administration des Ponts et Chaussées recherche depuis des mois. Mais, puis-

que c'est un des Beaux-Arts qui la trouve, comment vont la prendre ces excellents ingénieurs des Travaux Publics ?

"Cette solution nouvelle, la voici : Un tunnel en ciment armé, traversant souterrainement le lit de la rivière (En note : "la Sélune, que l'on imagine, un peu vite sans doute, devoir s'en venir passer entre le Mont et le tronçon de la digue, après la coupure faite"), auquel on descendrait à l'extrémité de la digue et qui déboucherait sous la porte du Roi".

Continuons notre lecture : Dans le "Carnet bleu" de Gingatz, en septembre 1912, ce compte rendu quelque peu ironique, à la date du 18 juillet :

"M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, a voulu se rendre compte par lui-même de la situation vraie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit, on le sait, de nous arracher aux multiples périls d'un enlaidissement irréparable... En cette conférence interministérielle, comme bien on pense, M. Marlio, chef de cabinet et M. Claveille, directeur des Chemins de Fer de l'État représentent le ministère des Travaux Publics, sans lequel, entendez-le, jamais ne sera rien fait qui puisse être utile vraiment. Eh bien ! Qu'ont-ils décidé, ces messieurs ? Premièrement, de se mettre d'accord. C'est énorme. Puis, ils ont résolu de présenter au Parlement, lors de sa rentrée, une solution déterminée pour enrayer le colmatage. Enfin, ils ont apprécié la valeur commerciale des placards indécents qui font tache dans le paysage. Que sortira-t-il de ce concert ? L'avenir nous l'apprendra. Soyons tranquilles".

Un article plus virulent, intitulé : "La Presse ignare", dans la livraison de novembre 1912 : (cet article n'est pas signé, mais semble de la même encre).

"Dans La Dépêche de Toulouse du 2 septembre 1912, M. Edmond Haraucourt, qui a de l'esprit et une certaine virtuosité littéraire, écrit une fantaisie qui a pour titre : *Le miracle du Mont*. L'écrivain essaye de railler le récent voyage de M. Léon Bérard au Mont-Saint-Michel. A l'entendre, il paraît que ce déplacement ministériel revêt un caractère miraculeux, étant entendu d'ailleurs que "les âmes pieuses" y ont reconnu le doigt de l'Archange, "qui protège à la fois sa montagne et la France".

"M. Léon Bérard remettrait donc "toutes choses en leur état initial". Nul doute que M. Edmond Haraucourt ne trouve cela de son goût".

"Mais comme aujourd'hui le grand organe radical du Midi rétribue sa prose, il va voir rouge et donc commettre une ineptie. Remettre les choses en leur état initial, cela signifie pour tout le monde : rétablir la libre circulation de la mer autour de notre vieille Abbaye. Ah ! que nenni ! M. Edmond Haraucourt, lui, est un savant ; il se souvient : l'état initial, "c'était un bois, un vaste bois !".

Et l'écrivain d'adjurer l'Archange de se souvenir à son tour, de se rappeler sa carte géographique, et le caprice qu'il eut jadis d'immerger le Mont pour s'en faire "au bord de l'eau salée une villégiature estivale et tonique." - Oh ! qu'en termes galants !...".

Les "Échos et Nouvelles" du bulletin de décembre 1912 rapportent un article publié dans "Je sais tout" du 15 octobre par un "jeune compatriote, M. Léon Gosset", et commente cet "éloquent plaidoyer en faveur de la Merveille".

"Depuis un an surtout, combien de fois n'a-t-on pas proclamé la même vérité ! La presse est unanime sur ce point. Qu'attendent donc les Pouvoirs Publics pour agir d'une façon efficace ? Quand sera donné le premier coup de pioche à la digue de Roche-Torin ? Car c'est par là qu'il faut commencer. Ne compliquons pas la question à plaisir. Nous parlerons de la digue insubmersible aussitôt après".

En **janvier 1913**, près de trois pages des "Annales" signées **Ranulphe** reprennent la question au point où l'on est à cette date, et commentent :

"La coupure de la digue insubmersible est soumise en ce moment aux délibérations du conseil général des Ponts et Chaussées. Pour remplacer le tronçon supprimé, on propose un tunnel sous-marin. Le projet est grandiose, beaucoup trop selon nous, pour avoir des chances d'aboutir".

"De plus, une excellente parole a été dite par M. Rauline, député de la Manche, au cours de la discussion : "Et les endiguements du Couesnon ? Oui, on les néglige, ces endiguements à fleur de sable, inoffensifs en apparence, et qui cependant ont contribué au colmatage de la partie Ouest de la Baie, plus que la digue insubmersible assurément, plus que toutes les digues ensemble, peut-être".

"Enfin, dans sa réunion du 10 décembre, l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel a entendu M. Paul Gout émettre l'espoir que "bientôt, le Couesnon, rendu à son cours naturel et la mer desendiguée remettront les choses, c'est-à-dire les sables à leur place. "Pourvu qu'il ne soit pas trop tard !".

"Hélas, pendant que le conseil des Ponts et Chaussées délibère — dans quel esprit ? — sur la question d'un tunnel très problématique, la Compagnie des Polders joue de son reste le plus paisiblement du monde : à l'Ouest du Mont, elle entreprend d'enclorre une nouvelle portion de relais de mer : une bagatelle de 100 hectares ! Elle se dit sans doute que rien ne vaut, à son goût, comme de gagner du terrain".

En post-scriptum : "Le chef de cabinet du Ministère des Travaux Publics a déclaré très franchement : "Quoi qu'on dise, c'est la première digue (la digue de Roche-Torin) qui est la plus nuisible à la beauté du Mont. Et c'est celle-là que nous avons le désir de supprimer, *mais non pas celle de la circulation*. Nous avons demandé des devis dans ce sens aux ingénieurs, d'où il résulte que les dépenses à faire pour la suppression de cette digue et la création d'un tunnel sous-marin seraient *par trop considérables* et se chiffrent par millions. Tout ce que l'on prévoit pour remédier aux inconvénients de cette digue, c'est, non pas un percement, mais *un abaissement, une inclinaison*, qui laisserait le jeu de la mer libre à marée haute, et permettrait la circulation à marée basse".

Le "Carnet bleu" de **Gingatz** de **Février 1913** constate :

"Cependant qu'elle ensable les parties occidentale et méridionale de la baie du Mont-Saint-Michel, la mer ronge impitoyablement le rivage, depuis Marcey jusqu'à Genêts et au-delà. Gisors, le Grouin du Sud, le Grand-Port, le Bec d'Andaine, autant de villages et de portions de terrain menacés par l'invasion des flots de la marée. Je ne l'eusse jamais cru ; mais j'ai dû me rendre à l'évidence et j'ai emporté de cette excursion rapide la résolution de récriminer plus que jamais contre la misérable digue de Roche-Torin, cause de tout le mal. Que l'on disperse ces roches entassées là par la main croche des mercantis, et que l'on rende aux éléments leur bienfaisante liberté".

Sous la signature de **Ranulphe**, en **Mars 1913**, huit pages sur le sujet brûlant : "**La digue coupée...**". Il crée une mise en scène qui ne manque pas de piquant, avec dialogues et hypothèses, sur ce qui arrivera quand l'opération aura été réalisée : les surprises des voyageurs qui seront arrêtés à 300 mètres des remparts alors qu'ils se croyaient arrivés, les difficultés d'approvisionnement, les passages en barques ou à dos d'homme et les émois des touristes devant la mer déchaînée...

Citons ses conclusions :

"Amputer la digue de ses trois cents derniers mètres, voire même disperser aux quatre coins de l'horizon *toutes* les pierres de sa chape, *tout* le sable de son gros corps de 1800 mètres de longueur serait un jeu d'enfant pour nos modernes ingénieurs. Mais, la digue coupée, comment accèdera-t-on au Mont-Saint-Michel, voilà l'obsédante préoccupation".

"...Nous ne prétendons pas tout apercevoir des inconvénients probables, certains même, de la coupure projetée. Il en restera toujours auxquels personne n'avait songé. Néanmoins, nous maintenons hors d'atteinte ce principe : avant tout, respect à la beauté du site, à l'insularité du Mont-Saint-Michel".

"D'autre part, nous ne saurions nous résoudre à perdre le bénéfice d'un progrès incontestable que fut la digue dans les facilités d'accès au Mont-Saint-Michel. Touristes et pèlerins ont usé de ce moyen, sans lequel moins fréquentée serait la Merveille de l'Occident. Que ce progrès ait violé les règles de l'esthétique, nous en convenons très volontiers ; qu'il menace d'ensabler un rocher prodigieux qui se doit à lui-même d'émerger toujours, sous peine de perdre son caractère le plus séduisant, nous avons le devoir de le redire ici".

"Il s'agit de concilier ces deux points de vue, en sacrifiant la digue, il est vrai, mais en obviant autant que faire se peut aux inconvénients de sa suppression. Nous verrons cela le mois prochain".

Effectivement, dans la livraison des "Annales" d'**Avril 1913**, **Ranulphe** intitule son article : "La Digue coupée... par quoi la remplacer ?".

En voici des extraits :

"Hâtons-nous de dire que nous croyons définitivement enterré le projet d'estacade. Trois cents mètres d'une chaussée, large d'une dizaine de mètres, portée sur des piles et des arcs en ciment armé ou en fer !..

De vrai, mal pour mal, nous préférons notre bonne digue, de massive et imposante laideur, à cette monstrueuse araignée aux grandes pattes maigres et gauches".

"Autre question : Où et comment se terminerait l'estacade ? A la porte de la ville, me direz-vous et le plus naturellement du monde. Il importe en effet de dégager les tours de l'Arcade et du Roy, à demi enterrées par la digue, et d'aller droit au but, à la Barbacane. Du même coup serait rendue inutile "l'affreuse passerelle en bois qui déshonore l'entrée du Mont". Mais vous êtes-vous demandé à quel niveau, sous la porte de l'Avancée, devrait atteindre votre estacade pour échapper en tout temps à l'invasion de la marée ? *Au tiers de la hauteur, au moins*".

"Voulez-vous la rattacher aux Fanils ? A la bonne heure ! C'était le plan primitif de la digue... Je hasarderai seulement deux observations :

1. Que penser de la perspective qui s'offrirait au regard du visiteur, lorsque, le dos tourné à la porte, il trouverait à vingt mètres devant lui le parapet et le tablier d'un pont sur des arcades folles d'audace ?

2. Comment des Fanils, parviendrait-on dans l'enceinte du Mont, à marée haute ?... Pourquoi ne pas reprendre alors l'extravagant projet de chemin de fer à crémaillère qu'un ingénieur voulait créer à cette même place, il y a quelque quarante ans !".

"Une seconde solution a été proposée, l'an dernier pour la première fois, ce me semble... Pour suppléer au tronçon de digue supprimé, établissons un *tunnel*. Quoi de plus simple et de plus hardi tout à la fois ? A l'endroit où nous

avons vu naguère se morfondre des voyageurs attardés, s'ouvrira désormais un tube de trois cents mètres de longueur, immergé dans le sable".

— Par ici, Mesdames et Messieurs, pour le Mont-Saint-Michel.

— Comment ? dans ce gouffre noir ?

— Il n'y a pas le choix. C'est à prendre... ou à rester.

"Qui donc serait admis à circuler dans ce métro ? Les piétons, d'abord et sans doute. Mais les voitures, les denrées de toute sorte, les matériaux de toute nature ?... Quant au tram à vapeur, on n'en parle pas".

"A quoi bon de si grandioses projets, qui ont pour effet premier de retarder la solution efficace et de décourager les meilleures volontés ?".

"Supposons donc la digue insubmersible coupée à trois cents mètres du Mont, puis prolongeons-la jusqu'à la porte de la ville, en continuant l'arc de cercle que décrit la chaussée, par une sorte de semelle submersible, émergeant d'un mètre, tout au plus, au-dessus du niveau moyen des sables. Cette semelle est portée sur des caissons en béton armé, indissolublement unis, protégés de part et d'autre par deux talus de moellons, comme l'est actuellement la digue. Le tram n'est pas admis à circuler sur cette chaussée submersible, ouverte aux voitures et aux piétons à marée basse".

"Il y aura 400 heures par an pendant lesquelles vous risquerez d'être dans l'alternative, ou d'emprunter une barque, ou d'attendre le reflux... Et pendant les mois d'été, ce petit inconvénient ne se présente pas 18 fois".

"Mais les indigènes, eux ?".

"Ne les plaignez pas. Ils ont le pied marin ; ni le vent, ni la mer ne leur font peur. Ils se tireront toujours d'affaire".

"Avons-nous répondu à toutes les objections ? Avons-nous fait droit à toutes les exigences, celles de l'art et celles du confort ? Avons-nous réussi à concilier les unes avec les autres ? Nous n'osons l'affirmer ; nous l'espérons, cependant. La chaussée submersible nous apparaît comme une solution d'avenir".

La rubrique "Échos et Nouvelles" de **Juillet 1913**, sous le titre : le Mont-Saint-Michel au Sénat, rapporte que "à une question de M. Gaudin de Villaine, M. le sous secrétaire d'État aux Beaux-Arts a répondu que le dérasement de la digue de Roche-Torin est résolu... en principe. Une digue côtière sera construite. Reste seulement à trouver les 4 ou 5 millions indispensables".

Le "Carnet bleu" des Annales de **Janvier 1914** imagine ce dialogue éloquent :

— A propos, comment parvient-on au Mont-Saint-Michel, maintenant ? La digue est coupée, n'est-ce pas ?

— Ah ! Bah ! Vous me l'apprenez.

— Mais, c'est voté !

— Oui, mais... on n'a pas fini le nivelage.

En **mars** de la même année, deux poèmes, toujours sur le même sujet : "Une villanelle du sable montant", dont le refrain ne manque pas de grâce.

"Le sable monte sans bruit,
Il accourt, et l'eau s'enfuit."

et la "Chanson de la pioche" en cinq couplets, dont voici le début :

"De grâce, gardez le secret :
Je vais vous dire une nouvelle
Q'un ami très sûr, très discret
M'apprit, et je vous la révèle :
La digue est condamnée à mort !".

En **Avril 1914**, le chroniqueur des "Annales", sous le titre ambigu : "Le Mont-Saint-Michel en Chambre" rapporte en quatre pages le compte rendu du *Journal Officiel* de la séance du 17 février 1914, à la Chambre des Députés. Retenons-en quelques passages.

— M. le Vicomte de Vellebois-Mareuil : "Il y a huit ans, pour la première fois, je suis monté à cette tribune, au temps où elle était encore permise aux orateurs (*sourires*). J'ai demandé au Gouvernement quelles mesures il entendait prendre pour sauver une des Merveilles de la France, le Mont-Saint-Michel... Il y a de cela huit ans... On m'a toujours répondu par de bonnes paroles ; on a répondu aussi par des voyages accomplis avec fracas par des membres du Gouvernement.

Mais, pendant ce temps, le Mont s'ensable de plus en plus ; les moutons se rapprochent chaque jour de la Merveille ; ils vont paissant en toute quiétude, avec l'espoir certain d'arriver bientôt au pied du Mont-Saint-Michel."

"J'ai fait dans le rapport une trouvaille charmante : "Il n'y a plus actuellement de difficultés constate ce rapport : les deux administrations sont arrivées à se mettre d'accord. Le rapporteur s'en déclare enchanté. Mais, immédiatement après, il constate qu'à cause précisément de cet accord, fait invraisemblable, rien n'est fait.

— M. le rapporteur : "Plus on est d'accord, moins on agit".

— M. Charles Benoist : "Je demande à tirer d'un mot la conclusion philosophique de ces observations : quand deux administrations ne sont pas d'accord, on ne fait rien ; quand elles le sont, on en fait encore moins (*sourires*).

Et les "Annales" commentent : "Ainsi prit fin cette courte discussion : par une boutade et par des sourires !".

Puis le chroniqueur rapporte une interview de M. Jules Roche, député de l'Ardèche :

"En 1911, j'ai présenté un amendement proposant l'inscription au chapitre des Beaux-Arts d'un paragraphe nouveau : "La rupture de la digue du Mont-Saint-Michel".

"Après une vive discussion, et malgré l'opposition de M. Lucien Dior, le projet fut adopté par la Chambre, au cours de la séance du 30 mars 1911. Il fut inscrit effectivement au budget en 1912, au chapitre 67. Maintenant, on est *obligé* d'exécuter ce projet. Bientôt la mer reprendra possession de son voyage, et balayera les sables mouvants qui menacent d'enliser peu à peu la triple église".

"Les carottes et les betteraves, il est vrai, seront sacrifiées... mais les carottes et les betteraves sont des légumes si répandus sur notre planète ronde...".

En **Mai 1914**, une nouvelle signature apparaît dans les "Annales" : celle de "Des Isles"... Nous l'identifierons par la suite.

Dans le numéro de **Juin 1914**, "Des Isles" se lance dans la discussion de ce qu'on appelle depuis quelques années "La Question du Mont-Saint-Michel". Il intitule son papier : "La Mare aux canards", et en sous-titre : "L'esthétique de M. Martial Imbert".

Martial Imbert a publié son ouvrage sur le Mont-Saint-Michel. Dans ce livre, il fait preuve, selon **Des Isles**, d'un esprit "ondoyant et divers". "Il est, dit-il partisan du Mont-Saint-Michel "au péril de la mer", et, quelques lignes plus loin, du Mont-Saint-Michel, "empanaché de fumée par la locomotive" du petit train sur la digue. Il reconnaît que "pour conserver au Mont son cachet ancien", il faut supprimer le plus possible les atterrissements autour de l'îlot. Cette réserve s'explique par cette considération savante (exprimée avec élégance), que *les phénomènes géologiques, dans leur grande amplitude, ne peuvent être évités*". Cependant, il faut empêcher, le plus possible, ce phénomène : "l'enterrement du Mont-Saint-Michel".

"...Songeant que la digue serait coupée, le tramway maintenu à distance et les touristes avec lui, il se récrie et affirme énergiquement qu'il ne faut pas rendre plus "difficile l'accès du Mont, tout au contraire". Ce revirement s'explique par une raison péremptoire : "il y va, vous entendez bien, de l'éducation de la démocratie !".

"Cette vibration de l'activité au pied des murailles séculaires" plaît à la foule. La preuve ? C'est que, de toutes les cartes postales mises en vente au Mont-Saint-Michel, la plus recherchée est la vue de l'arrivée "avec la locomotive, les voyageurs et le mouvement des bagages".

Le "Carnet bleu" de **Gingatz**, en **Juillet 1914**, note, dès le 3 Juin : "On goudronne, Messieurs, on goudronne ! Il paraît que d'entendre députés et ministres prononcer sa condamnation a causé à la digue une épouvante si grande, si grande... qu'elle en a fait une maladie mortelle. Aussi voyez comme les *Docteurs des Ponts et Chaussées* s'empressent autour de la malade : ils l'enveloppent... de pierres toutes neuves et la gargarisent au goudron tout chaud, tout chaud ! La malade est en bonne voie. Nos meilleurs vœux de prompt guérison".

Sous la signature de **Ranulphe**, en **Août 1914** : "Le 22 juin, la question du Mont-Saint-Michel est revenue sur le tapis vert du Luxembourg. C'était à propos du budget.

"Une fois de plus, M. Riotteau, sénateur de la Manche, s'est affirmé champion du *statu quo*. "L'intention que l'on prête au Gouvernement, (d'araser la digue de Roche-Torin) dit-il, inquiète beaucoup les populations des communes de la côte sud : Ardevon, Beauvoir et Moidrey, car la digue dont il s'agit protège leur territoire contre les dévastations auxquelles ce littoral est exposé lors des grandes marées...".

"Citons un dernier trait", continue **Gingatz**. "D'accord avec le Gouvernement, M. Gaudin de Vaillaine réclamait la coupure de la digue du Mont-Saint-Michel, à 200 mètres du rocher ; il précisait d'ailleurs que la partie amputée serait remplacée "par un chemin bitumé" et à l'abri de toute humidité". M. Riotteau intervint encore, pour dire que "si jamais on exécutait une pareille opération, on ne tarderait pas à venir demander de rétablir l'ouvrage détruit... Car autrement il serait devenu quasi impossible aux touristes de gagner le Mont, à moins de grandes dépenses et de grandes pertes de temps".

Dans la même livraison des "Annales" d'**Août 1914**, **Gingatz**, dans son "Carnet bleu", rapporte ce qu'il a entendu dire par "un brave homme, qui enseigne comme des dogmes les vérités suivantes : "la mer gagne toujours. Plus ça ira, plus elle gagnera... puisque le monde doit finir par l'eau !". Que les *Amis du Mont-Saint-Michel* cessent donc de réclamer la coupure de la digue et de protester contre les atterrissement progressifs qui menaceraient l'insularité du Mont !".

Depuis le 4 août 1914, c'est la guerre, la "Grande Guerre". Les passions qu'a suscité depuis si longtemps la digue du Mont-Saint-Michel semblent apaisées. Les Français ont d'autres soucis.

Et pourtant, le problème revient dans les "Annales", par un biais inattendu, dans le numéro daté de **Juillet-Août 1915**, sous la signature, cette fois, d'**Intérim**.

"Mardi 8 Juin. - Un événement sensationnel : M. le Ministre des Travaux Publics et M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts visitent le Mont en compagnie des membres des deux commissions différentes et adverses...".

Le but de cette visite est inconnu du vulgaire. Certains cependant affirment qu'il s'agit de la coupure de la digue : *on profiterait de la présence des prisonniers allemands pour effectuer le travail à bon compte*. D'autres parlent enfin du tramway qui serait rétabli pour le 1er Juillet...".

Dans le Numéro suivant des "Annales", (**Septembre-Octobre 1915**), une page entière reprend divers articles parus dans la presse, à la suite de la visite ministérielle de Juin 1915. *Le Petit Journal* parle de la "digue inébranlable", - "sans vouer à une exécution égale le canal du Couesnon". *Le Gaulois* réclame "un pont sous lequel l'eau et le sable circuleraient librement".

"Ah non ! Pas un pont !" proteste le rédacteur. - 1° Fut-il possible de l'établir, il coûterait trop cher : les sables atteignent une profondeur de 30 mètres à moins de 50 mètres du rocher. - 2° Il équivaldrait en laideur à la digue actuelle, loin de rendre à la Merveille sa splendeur totale".

Enfin *l'Auto* cite, sans avoir l'air de trop y croire, une note de M. Sembat, Ministre des Travaux Publics à son collègue Millerand, Ministre de la Guerre, dans laquelle il lui demanderait pour une journée une "batterie de canons de 75" !... "Pointés au bord de la mer, nos merveilleux canons auront vite fait de pulvériser la digue exécration".

Les seuls militaires qui viennent au Mont-Saint-Michel sont alors des chasseurs cyclistes ou une compagnie d'infanterie, en manœuvres ou en promenade, "à l'initiative de leurs officiers" (**Mars-Avril 1916**).

Cependant, le projet "d'affecter des prisonniers de guerre allemands aux travaux de démolition de la digue semble faire son chemin dans les esprits. "Double avantage", dit M. Léon Bérard au nom des *Amis du Mont-Saint-Michel* dont il est alors président et que le Numéro de **Mai-Juin 1916** cite. "Double avantage à cette main-d'œuvre : faciliter l'exécution rapide et économique des ouvrages, et faire contribuer à la sauvegarde d'une de nos plus précieuses richesses d'art un ennemi qui n'a cessé de s'acharner à la destruction de toutes celles qu'il a eues à sa portée".

"Pourvu", continue le rédacteur, "pourvu que M. le Ministre des Travaux Publics n'aille pas objecter que toutes les pelles et toutes les brouettes du pays soient réquisitionnées et indispensables à la Défense Nationale !".

Gingatz, en **Juillet-Août 1916**, rapporte la communication de M. Bérard à la dernière réunion des *Amis* : "Le Comité déplore les lenteurs et les complications administratives qui font qu'il ne semble pas possible d'utiliser la main d'œuvre des prisonniers allemands".

"Ainsi, continue **Gingatz**, se trouve ajournée la solution que l'on avait espéré tenir enfin. Les "Annales" avaient dit : "Gageons que l'on ne trouvera ni pelles, ni brouettes". Il y a pire, mes amis : ce sont les bras qui manquent, les bras allemands (il emploie un autre terme) eux-mêmes ! Nous n'avions pas prévu cette réponse".

En **Septembre-Octobre 1916**, les "Annales" reprennent l'ordre du jour de l'Association des *Amis du Mont-Saint-Michel*, demandant "la coupure franche et radicale de la digue insubmersible" ; l'Association "insiste respectueusement, mais avec la plus grande énergie, auprès des pouvoirs publics, pour qu'ils agissent malgré l'état de guerre, dans le plus bref délai".

"Les "Annales" terminent en citant largement une lettre publiée par le journal *L'Avranchin*, dans laquelle un lecteur exprime son avis "sur la meilleure façon de franchir le cercle d'eau et de sable qu'on souhaite rétablir".

"Maints bons esprits pensent au *pont roulant* qui fonctionne si bien à Saint-Malo. Serait-il difficile d'en établir un semblable, entre l'extrémité de la digue coupée et les remparts ? La voie serait établie sur les fondations de la digue rasée ; le cadre inférieur, portant des roues, serait muni des engins nécessaires pour nettoyer cette voie des sables apportés par les eaux. Ainsi le Mont redeviendrait tout insulaire...".

Signé : Un Montophile.

En **Novembre-Décembre 1916**, nous avons la réponse de M. Paul Gout, présentée dans un article de **E.C.**, initiales sous lesquelles beaucoup reconnaîtront le père Emile Couillard :

"M. Paul Gout, architecte en chef des Monuments Historiques et vice-président des *Amis du Mont-Saint-Michel*, après avoir déclaré que l'Association s'abstient systématiquement de préférer une solution à une autre dans le problème dont il s'agit, propose, sous sa responsabilité *personnelle* "l'établissement d'une légère, très légère passerelle pour piétons, conçue en forme d'estacade aussi rudimentaire que possible".

Le père Couillard conclut : "Enfin - sauf à se quereller sur les moyens à prendre pour la remplacer, - on va couper la digue. *La chose est sûre*. Nous avons lu, sur nos murs affiché, un décret préfectoral ordonnant une enquête d'utilité publique sur "les travaux projetés en vue de conserver au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire", à savoir : "coupure de la digue insubmersible aux abords du Mont et dérasement de la digue submersible de Roche-Torin".

Dans la livraison de **Mai-Juin 1917**, un autre article signé **E.C.** relate deux interventions à l'Académie des Sciences, l'une du 30 octobre 1916, l'autre du 2 avril 1917, d'où il tire les conclusions suivantes :

"La mer est l'agent naturel du colmatage. Mais son travail est lent, très lent. De plus, il est contrarié, neutralisé, détruit le plus souvent, au fur et à mesure, par les rivières confluentes, Sée, Sélune et Couesnon, principalement, à la condition expresse cependant qu'on laisse à celles-ci une entière liberté de divagation dans la baie.

L'entreprise de l'homme, avide de profits, a consisté précisément à empêcher l'heureuse et naturelle action des rivières, en fixant pour toujours leur lit dans une direction donnée et en les écartant ainsi des zones convoitées, au moyen de digues submersibles ou de cordons de pierrailles, quo sont de véritables camisoles de force".

"La solution du problème de l'insularité du Mont est donc là, et par ailleurs ; il faut rendre aux rivières leur liberté ; il faut rompre leurs digues...".

"Quant à la digue insubmersible qui aboutit au Mont-St-Michel, ils faudrait

la distinguer plus nettement de toutes les autres... Avant que ne fut construite cette chaussée (1879), la canalisation du Couesnon était réalisée avec succès (1863) ; elle persistait, et produisait déjà ses effets sur le colmatage, à l'est et à l'ouest. La suppression totale ou partielle de la digue insubmersible n'apporterait, semble-t-il, aucune amélioration au régime des alluvions dans cette partie de la Baie, si ce n'est aux abords immédiats du Mont-Saint-Michel, vers l'est. Le Couesnon, *bridé toujours*, n'y serait pour rien. La chaussée ne l'endiguerait aucunement".

"Mais il est un point sur lequel l'accord est facile : la digue insubmersible est une offense à la beauté du Mont-Saint-Michel. Là-dessus, pas de dissentiments possibles. Il importe essentiellement, à notre avis, de ramener le problème à cette question simple, en excluant les éléments discutables qui la compliquent inutilement".

En **Mars-Avril 1918**, dans sa "Chronique" datée du 15 février, **Gingatz**, sur un ton quelque peu polémique, fait ces remarques acides : "Les pèlerins reviendront. Ce sera facile. Car la digue n'est pas entamée. Elle demeure, intacte, inébranlable, impavide. Menaçait-elle ruine en quelque endroit, ces temps derniers ? Toujours est-il que l'on vit arriver un wagon de moellons - un wagon seulement, le matériel est limité - autour duquel s'empresse une équipe d'ouvriers - car le temps est précieux et la manutention chère. "Que les méchants tremblent et que les bons se rassurent !". La digue, plus forte que jamais, est soudée aux vieux murs du Mont. Bientôt, on la classera".

Dans la "Chronique" du 15 avril 1918, parue dans le numéro de **Mai-Juin** des "Annales", **Gingatz** continue : "Non, la digue n'a reçu aucune atteinte, ni des flots, ni des hommes. Elle demeure. Elle attend, comme chacun de nous, la reprise des affaires, c'est-à-dire la fin des hostilités : dans le calme et la confiance. Les abords les plus voisins du Mont offrent parfois de singuliers spectacles, des scènes champêtres, à faire se hérissier sur les crânes les cheveux épars des amis de la beauté. A certains jours, l'on voit maintenant des troupeaux de bœufs et de moutons qui paissent l'herbe drue et salée à moins de cinquante mètres des remparts. Profanation ou défi ? L'un et l'autre, si l'on veut. Mais puisqu'il y a de l'herbe jusque-là, plus près encore, je ne vois pas pourquoi les "pastours" ne pousseront pas leurs bêtes à la limite des plateaux. Seulement, pourquoi l'herbe croît-elle où la mer devrait rouler ses flots ?".

En 1919, la Grande Guerre est terminée. A l'occasion de son retour du front, les "Annales" nous ont appris que le chroniqueur qui signait "**Des Isles**", était l'abbé **Paul Jourdan**, l'un des "chapelains" du Mont. Nous avons deviné depuis longtemps que **Gingatz**, **Ranulphe** et autres, au franc parler et à la plume alerte, signaient aussi **E.C.**, c'est-à-dire **Emile Couillard**, depuis 1907 administrateur de la paroisse, puis curé du Mont. Il va continuer d'écrire sur la "question" du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire, la digue, signant de ses initiales ou de l'un ou l'autre de ses pseudonymes.

Mais un autre sujet remplit désormais les pages des "Annales" : celui du "Rapatriement" de St-Michel, entendez, la rentrée en son abbatale enfin rendue au culte : il faudra attendre 1922. Ce sera alors la souscription pour l'ameublement liturgique de la "Basilique", comme l'ont dit alors, qui occupera de

nombreuses pages, avec les appels de Mgr Lepetit, vicaire général, et les longues listes des généreux donateurs.

Cependant, il est encore question de la digue. "Ah, la digue !" écrit **Gingatz** dans le bulletin d'**Août 1919**, "c'est un poème qu'il faudrait lui consacrer. Le 3 juillet, M. Lafflerre, Ministre de l'Instruction Publique, a affirmé par deux fois, catégoriquement, que "les travaux (de démolition de la digue), sont en voie d'exécution ! Le bon billet ! A l'heure où étaient dites ces paroles, non seulement on n'avait pas entamé la digue, mais une équipe la consolidait et la pomponnait avec tendresse. Depuis combien d'années inscrit-on au budget : "Ouverture de la digue" ? Et où va l'argent ?";

Et il continue, en **Janvier-Février 1920** "Et la digue ? N'avait-on pas juré qu'en octobre, on commencerait de la démolir ? Nous attendons toujours, avec la plus imperturbable des sérénités. On dit que c'est pour le printemps".

"Mais lisez-donc ceci :

"Depuis longtemps, une campagne violente est menée contre la digue du Mont-St-Michel. Nous autres, Bretons de Bretagne qui connaissons la question, nous ne pouvons sans rire entendre cette savante querelle dont le bruit couvrira quelque jour celui des flots. Nous dirons d'abord que l'art et l'esthétique n'ont rien à voir à cette affaire. En 1469, Louis XI n'eut besoin d'aucune "naufe" pour venir installer au Mont l'Ordre des Chevaliers. De vieilles estampes représentant le Mont au milieu des champs et des frondaisons. L'art n'y perd pas...

"D'ailleurs, couper la digue ne servirait qu'à ennuyer les touristes... Nous devons reprendre à la mer d'immenses étendues de terres arables pour notre élevage et notre culture. Voilà l'intérêt national, le devoir envers la Patrie...".

"V'lan ! Cet aimable "à propos" est de *La Pensée Bretonne*", savante revue éditée à Lannion. Constatez, gentils lecteurs, que si l'âme normande est "pratique", la pensée bretonne lui rend des points. Et, tenez : *ne pensez plus jamais à la coupure de la digue*".

Gingatz reprend, dans la livraison suivante des "Annales", celle de **Mars-Avril 1920** :

"Voulez-vous que nous constatons une fois de plus que le Couesnon est un sage ? Oui, plus sage que la Seine ! Quand il sort de son lit, il n'inonde personne.

"Le Couesnon coulait, depuis la Saint Michel, en direction de l'Est, à partir de la Chapelle St Aubert. Simple crochet, d'ailleurs. Le voici retourné au Nord, avec tendance à gagner le couchant... pour épargner aux Bretons une jaunisse aigüe. Fantaisies bienfaisantes ! Que ne les favorise-t-on pas un peu plus tôt, à mille mètres du Mont, en abolissant à cette distance le "sillon" de la rive gauche ? Ce serait un moyen radical, le seul efficace, peut-être, d'enrayer de ce côté la progression des herbus, puisqu'il est entendu qu'il faut condamner les herbus, sous peine de passer pour un béotien...".

En **Mai 1922**, **Gingatz** rapporte les conclusions d'une Commission du Conseil Général de la Manche qui s'est réunie le 13 mars, et les voici, d'après une "note officieuse", écrit-il.

"La Commission a adopté un projet qui consiste à baisser la digue sur une longueur d'environ 500 mètres avant d'atteindre le Mont ; la digue serait au



Les voitures de Genêts.

niveau des sables, et la mer, en faisant le tour du Mont-Saint-Michel lorsqu'elle bat son plein balaierait les dépôts qui tendent à s'accroître chaque année. Un palier serait aménagé pour les automobiles à l'extrémité de la digue, à l'arrivée du Mont".

"Le comte de Kergorlay, rapporteur de la Commission, doit demander au Conseil Général de la Manche, quand il se réunira, le mois prochain, d'approuver et de faire exécuter ce projet, simple autant qu'ingénieux, et suffisant pour parer à l'ensablement qui menaçait de plus en plus la célèbre baie du Mont-Saint-Michel".

Le mois suivant, **Gingatz** reprend son commentaire.

"A l'unanimité, l'Assemblée départementale a voté le principe de l'insularité et s'est ralliée à la solution préconisée par les agents techniques des Beaux Arts et des Ponts et Chaussées et approuvée par la Commission du 13 mars".

"Le projet actuel comprend donc coupure du remblai à 500 mètres du Mont et remplacement de la partie amputée par une chaussée guéable aboutissant à la porte de la ville, directement. Ni pont, ni passerelle, bien entendu ! Nous avons exposé ici-même, assez souvent pour n'y pas revenir, que la chaussée guéable serait, en somme, submergée un petit nombre d'heures, et pas tous les jours, certes !".

"La coupure a des inconvénients que l'on prévoit. En présentera-t-elle d'autres que l'on ne prévoit pas ? C'est vraisemblable. On ne peut tout avoir. Or le bénéfice de la coupure est évident et multiple."

Pour terminer - enfin, et provisoirement peut-être, - voici un double article du **Père Couillard**, paru dans les "Annales" de **Janvier et Février 1923**, et dans

lequel il fait le point sur l'ensemble de la question, en y ajoutant un élément inattendu, auquel une note parue en bas de page l'année précédente nous avait préparé.

Donnons tout d'abord quelques extraits du premier de ces articles : il est intitulé : **"Le Mont St Michel au péril de la terre"**.

"On va enfin couper cette digue de malheur qui a mis si gravement le Mont-Saint-Michel au péril... de la terre. Ces lignes de M. Marius Vachon datent du 7 décembre 1909 !... Le 22 octobre 1922, M. Marius Vachon en est réduit à rééditer pour la enième fois l'injonction solennelle que Victor Hugo fulminait à la Chambre des Députés en 1884 : *"Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île"*.

"Au printemps de 1922, nous avons assisté, impassibles, à une explosion de joie renouvelée de 1909 : le Mont-Saint-Michel est sauvé ! le Mont-Saint-Michel demeurera une île !, la digue sera abaissée au niveau des sables ! - Variations sur un thème connu !".

"Le journal *"Le Radical"* commente : un de ces quatre matins, l'île de paix, l'asile de méditation et de rêve, la cathédrale marine... s'épanouira dans les betteraves et les choux !" (14 déc. 1922).

L'article paru le mois suivant dans les *"Annales"*, en **Février 1923**, s'intitule, plus traditionnellement : **"Le Mont-St-Michel au péril de la mer"**.

"L'expression est-elle exacte ? continue le **père Couillard**. C'est selon. Les uns disent oui, les autres disent non. Je ne sais pas. Peut-être, au fait, serait-il équitable d'écrire : *"Au péril de l'Industrie"*. *"Qu'on en juge"*.

"En 1921, un groupement de techniciens et de financiers américains soumit à la Chambre de Commerce de Granville un vaste projet d'*Aménagement des forces hydrauliques des marées dans la baie du Mont-Saint-Michel*. Ce n'est pas ma faute si l'expression est longue et compliquée. La chose est plus simple. Elle consiste essentiellement dans la construction d'un barrage en béton armé, d'une longueur de 20 kilomètres environ, s'étendant de la pointe du Roc à Granville, au Ligouet, qui est la pointe de l'île des Landes, du côté de Cancale. L'entrée principale de cette rade de 500 kilomètres carrés, ainsi créée de main d'homme, serait parfaitement accessible aux gros navires, par un chenal aménagé entre la côte de Cancale et l'île des Landes. Elle serait éclusée à l'américaine. Une seconde écluse, établie aux environs du port de Granville, serait utilisable seulement pendant le flux et la pleine mer". Afin de tirer le meilleur parti des aménagements projetés ; l'installation hydro-électrique est prévue au moyen d'un système de barrage porte-turbines de pleine mer pour station marémotrice, inventé par l'un des signataires du projet. Le rendement minimum des installations serait annuellement de 6 milliards de kilowatts-heure. La Société espère récolter environ 500 millions de francs de revenus annuels, même si cette formidable force est distribuée à des prix ne dépassant pas 5 centimes le kilowatt-heure. On estime que cette force pourrait trouver son emploi dans la création de multiples industries autour de la baie, industries qui auraient cet avantage d'être placées aux portes d'entrée des matières premières. Enfin, une partie pourrait être utilisée par le réseau des Chemins de Fer de l'État, de Bordeaux à Dieppe"...

"Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île "clame-t-on de toutes parts, à la suite du patriarche du Romantisme. Voilà une entreprise qui ferait de la baie un véritable lac, et du Mont une île en permanence".

Et la *Société protectrice des Paysages*, et la *Société des Amis du Mont-Saint-Michel*, et tous les journaux à leur dévotion de sonner l'alarme ! "On enlèverait

à la baie son caractère essentiel. C'est insensé, à cause de l'ensablement. Ce serait étendre le colmatage, contre lequel il faut au contraire lutter si l'on veut que le Mont, ce pur joyau, soit isolé de la terre ferme par la mer, qui le sertit de moins en moins. Digue et port vont gâcher un des plus beaux sites du monde, sans aucun profit pour personne. On verra un réservoir, des écluses, des dragueuses... *"Telle est l'opinion contre. (Excelsior, 12 Mars 1922)"*.

"L'opinion pour a été exposée et défendue dans la Revue Française par M. Maurice Guineau (23 octobre 1921). Citons : (Ce projet) contentera même les Amis du Mont-Saint-Michel. Et pourtant l'Archange à la longue épée sait combien ces admirateurs de la Merveille sont irritables lorsqu'on parle de toucher à l'objet de leur culte. On conçoit leur méfiance : on a si souvent mutilé cette œuvre d'art ! (Mais) seuls, malgré les meilleurs arguments, ils n'arriveront à aucun résultat, sinon quelques promesses jamais réalisées d'un Ministre des Beaux-Arts. Et cela est logique, car je demande où l'on pourrait bien trouver les millions nécessaires au rachat des concessions de polders, à la démolition de la digue insubmersible et aux travaux de protection des rives rendus ainsi indispensables. Alors ? alors nous demanderons à la mer, à la grande et bonne mer de sauver une fois de plus le roc qu'elle embrassa durant tant de siècles et qu'elle ne peut plus toucher maintenant que rapidement. Elle répondra à notre appel ; elle passera sous les fourches caudines que dresseront les ingénieurs, pour venir battre les remparts. Grâce au barrage, le plan d'eau minimum de la rade serait maintenu à un niveau minimum de 4m. 40 au-dessus du zéro des cartes, ce qui ferait singulièrement avancer vers le Mont la laisse des plus hautes marées. L'immense trait de béton armé qui clôturerait la baie à plus de 25 km au large ne dépasserait pas tellement le niveau des eaux qu'on ne puisse le confondre, du Mont-Saint-Michel, avec la ligne d'horizon".

"Au passage, M. Guineau souhaite qu'on rompe les digues - insubmersibles et de Roche-Torin, - et qu'on déchaîne Couesnon, Sée et Sélune."

Il conclut que, bien compris, le projet américain lui paraît *"merveilleux"*.

C'est un peu excessif, continue le père Couillard. En y regardant de près, on voit que le projet comporte un second barrage, perpendiculaire au premier, partant du milieu de celui-ci et aboutissant à Paluel, sur la côte bretonne, à 8 kilomètres seulement du Mont-St-Michel, de manière à former deux bassins *"travaillant en toute indépendance, celui de Cancale au remplissage pendant le flux de la mer, celui de Granville, au jusant, en se vidant dans la mer"*. De plus, la nappe d'eau constante dans le bassin de Granville (*où serait enclos le Mont-Saint-Michel*), serait, quelle que soit la hauteur des marées, à 1500 mètres du Mont-Saint-Michel. Voilà deux dispositions inquiétantes".

"Qu'il est donc difficile de mettre tout le monde d'accord sur notre pauvre planète !" termine-t-il.

"Les choses en sont là"... en Février 1923.

Et à présent ?

Jean BÉASSE.

RÉFÉRENCES :

(Volumes reliés de la Bibliothèque du presbytère paroissial).

N° 1 : 1874-1879

- p. 72 (Août 1874)
Digue insubmersible du Couesnon.
- p. 29 (Juin 1878)
Comment on arrive au Mont.
- p. 34 (Juin 1879) Comment on arrive au Mont.
- p. 55 (Août 1879) Renseignements à donner.

N° 2 : 1880-1885

- p. 28 (Avril 1880)
Horaire des départs et des arrivées
- p. 172 (Juin 1881)
Indicateur à l'usage des pèlerins.
- p. 51 (Août 1883)
Modification du point d'ancrage de la digue.

N° 8 : 1909-1912

Année 1909 :

- p. 3 (Avril 1909) Horaires des trains.
- p. 177 (Sept. 1909) Autour du M.S.M.
- p. 180 (Sept. 1909) Un aérodrome.

Année 1910 :

- p. 316 (Janvier 1910)
La question du Mt-St-Michel.
- p. 361 (Mars 1910)
L'Insularité du Mont (+ photo)
- p. 18 (Avril 1910) Échos et Nouvelles
- p. 172 (Sept. 1910) Échos et Nouvelles
- p. 215 (Octobre 1910) Échos et Nouvelles
- p. 277 (Décembre 1910) Échos et Nouvelles

Année 1911 :

- p. 306 (Janvier 1911) Échos et Nouvelles
- p. 337 (Février 1911) Et Digue don daine !
- p. 48 (Mai 1911) Le Mt-St-Michel et la digue
- p. 49 (Mai 1911) Ouverture de la digue
- p. 191 (Sept. 1911) Mon carnet bleu (20 juillet)
- p. 253 (Nov. 1911) Mon carnet bleu.

Année 1912 :

- p. 309 (Janvier 1912) Mon carnet bleu.
- p. 375 (Mars 1912)
La question du Mt-St-Michel
- p. 21-22 (Avril 1912) Mon Carnet bleu
- p. 121 (Juillet 1912) Échos et Nouvelles.
- p. 183 (Sept. 1912) Mon carnet bleu.
- p. 255 (Nov. 1912) La presse ignare.
- p. 279 (Déc. 1912) Une splendeur en péril.

Année 1913 :

- p. 308 (Janvier 1913) Le sable qui monte.
- p. 334 (Février 1913) Mon carnet bleu.
- p. 364 (Mars 1913) La digue coupée.

N° 9 : 1913-1916

Année 1913 :

- p. 9 (Avril 1913) Par quoi la remplacer ?
- p. 20 (Avril 1913) Mon carnet bleu.
- p. 55 (Mai 1913) Un poème.
- p. 109 (Juillet 1913)
Le Mt-St-Michel au Sénat.

Année 1914 :

- p. 314 (Janvier 1914) Mon carnet bleu.
- p. 372 (Mars 1914) Un poème.
- p. 11 (Avril 1914) Le Mt-St-Michel en Chambre.
- p. 76 (Juin 1914) L'esthétique de M. Imbert.
- p. 85 (Juin 1914) La question des digues.
- p. 127 (Juillet 1914) Mon Carnet bleu.
- p. 144 (Août 1914) Mon carnet bleu.
- p. 149 (Août 1914) Mon carnet bleu.

Année 1915 :

- p. 52 (Juillet-Août 1915) quelques notes...
- p. 87 (Sept-Oct. 1915) La digue enseigne.

Année 1916 :

- p. 218 (Mai-Juin 1916) Digue, digue, digue !
- p. 240 (Juillet-Août 1916) Chronique.
- p. 277 (Sept.-Oct. 1916)
La question du Mont-St-Michel.
- p. 313 (Nov.-Déc. 1916)
La question du Mont-St-Michel.

N° 11 : 1917-1923

Année 1917 :

- p. 14-15 (Janv.-Fév. 1917)
La question du Mt-St-Michel.
- p. 87.88 (Mai-Juin 1917)
La question du Mt-St-Michel.

Année 1918 :

- p. 41 (Mars-Avril 1918) Chronique
- p. 57 (Mai-Juin 1918) Chronique

Année 1919 :

- p. 83 (Août 1919) Chronique

Année 1920 :

- p. 10 (Janv.-Fév. 1920) Chronique.
- p. 23 (Mars-Av. 1920) Chronique.

Année 1922 :

- p. 44 (Mai 1922) Chronique.
- p. 59 (Juin 1922) Chronique

Année 1923 :

- p. 27 (Janvier 1923) Au péril de la terre.
- p. 57 (Février 1923) Au péril de la mer.

L'ENSABLEMENT DU MONT-ST-MICHEL AU 19^e SIÈCLE

Rapport sur l'ensablement du Mont-Saint-Michel au 19^e siècle et son insularité
par M. LETERTRE, maire-adjoint du Mont.

L'ensablement.

Dans la délibération du conseil municipal du Mont-St-Michel du 4 janvier 1883 (Maire, M. Lecourt) l'on enregistre que, vers 1837, l'herbe poussait au pied des murailles et le sable recouvrait le seuil de la porte d'entrée. Avant la construction des digues qui ont soumis la baie à un régime régulier, le Mont connaissait, par suite des divagations des rivières, des périodes où il était beaucoup plus ensablé qu'à nos jours.

M. Frédéric Ménard (80 ans en 1939) rappelait que, dans sa jeunesse, soit vers 1865, il sautait de la Tour Basse sur les grèves, ce qu'on ne pourrait faire aujourd'hui sans se rompre le cou. La digue fut construite en 1878/79. En 1850, il fallait parfois désensabler à la pelle la porte de l'Avancée, pour permettre aux voitures de pénétrer dans la ville sans heurter le linteau.

Bien mieux : il exista des champs de luzerne entre Tombelaine et le Mont ; on trouve dans le registre des délibérations du Conseil municipal de nombreuses mentions attestant qu'en 1850, les Montois possédaient des bestiaux qu'ils faisaient paître aux alentours du Mont.

De tout cela, il résulte que le Mont a été mis au péril de la terre bien avant que la digue fut construite. Ce n'est pas la digue qui a provoqué l'ensablement du Mont-Saint-Michel ; l'ensablement de la baie, si indésirable qu'il soit, est un aboutissement qui paraît naturel et normal.

L'insularité

L'heure des marées n'est pas favorable aux touristes. Les visiteurs, qui n'y peuvent séjourner qu'entre 10 h. 00 et 16 h. 00, ne peuvent que contempler l'immensité des sables, puisqu'en grande marée, c'est le moment de la basse mer et qu'en marée de morte-eau, la mer n'atteint pas le Mont. C'est ainsi qu'un grand nombre de visiteurs n'ont connu le Mont-Saint-Michel qu'au milieu des sables, et c'est bien à cause de cela qu'ils ont été facilement convaincus que l'insularité du Mont était compromise et que la digue insubmersible était la cause de l'ensablement, d'où la conclusion naturelle qu'il faut supprimer ou couper la digue.

En grande marée, le Mont n'est entouré par la mer que pendant trois heures (par période de 12 heures). Pendant ce temps, le Mont est bien une île, abstraction faite du mince pédoncule que constitue la digue qui le rattache au rivage. Cela n'a lieu que quelques jours, 6 ou 8, matin et soir. L'importance de la submersion des grèves et la durée décroissent à partir de la pleine ou de la nouvelle lune, puis le Mont est complètement hors des atteintes du flot pendant des périodes de 6 à 8 jours encadrant le premier et le dernier quartier.

Si les marées de fort coefficient se produisaient vers midi ou minuit au lieu de 6 h. 00 et 18 h. 00, une grande majorité de visiteurs pourrait voir le Mont entouré d'eau. Il y aurait alors plus de réserve dans les attaques contre la digue, qui n'est vraiment pas responsable de la distribution des heures des marées dans le temps, et la campagne pour l'insularité du Mont ne serait plus discutée.

Gustave LETERTRE
Maire-adjoint du Mont-Saint-Michel.

AVEC L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT MICHEL

Tous unis dans la prière pour les défunts

M. l'Abbé André DELABY, 90 ans, curé de l'Île Chausey - 50 (1950-1982). Mme Denise YBERT, 76 ans, Mesnil-Opac - 50.

Et nous recommandons plus particulièrement aux prières des lecteurs, les défunts récemment inscrits pour bénéficier de la messe célébrée au sanctuaire de saint Michel, chaque lundi.

Mme Emile GUIGNOT, La Ferté-Macé 61 - Jean-Pierre HEREMBRUN, Vence 06 - Jean-Luc VANNIER, Paris - Yves LORGERÉ, Ploumagoar 22 - Alix et Léopold ESPAZE, Alès 30 - Yolande, Marcelin, M.-Y. LHERMET, Alès 06 - Jacques DUFOUR, Alès 06 - Jean-Marie BARBIER, Alès 06 - Georgette DESSAGNE, Alès 06 - Fernand PAGES, Alès 06 - Josette FAVIER, Alès 06 - Jean-Marie BRIAND, Gd Fougeray 55 - René DUCHENE, Nice - Georges DECRÉ, Nice - E. PELLACANI, Nice - Rosa BUZZINI, Nice - John ABELL, USA - Gregory ABELL, USA - Joseph JAMMAS, Montigny 95 - Famille FRAFT-BECORA, 57 - Abel, Olivier, Alice MASSIAS - Julio, Maurice, Albertine, Emile CHATAIGNON, Marie COUTIN - Marie MATHIEU - Lucette BÉGUIER - Henri ANTHOINE, Annecy - André BOURDEAU, Paris - Jean et Jean-Pierre FIGUER, Sainte-Marthe 27 - Hélène LIBEAU, Lauzerte 82 - Edmée LOUIS, Reims 51 - Maurice, Etienne, Marie GIBERNE, Ste-Marie 97 - André GRANGER, Olliergues 63 - Pierre POIDEVIN, St-Aignan 76 - Fernand BODAMY, Jeumont 59 - Alida ADAM, Jeumont 59.

Prions :

Seigneur, tu accueilles toute vraie prière et tu écoutes les appels de notre cœur. Avec toute notre affection, nous te prions pour nos chers défunts. Qu'ils trouvent auprès de toi la paix et la joie, avec ceux que tu appelles à entrer dans ton royaume. Par Jésus-Christ, notre Seigneur.

Nous te saluons St Michel, toi qui conduis les âmes dans la sainte lumière.

Les enfants sous la protection de Saint Michel et de Notre Dame des Anges.

Marie-Ange VAN LUYT-CANO - David RODRIGES-CANO - Audrey et Aurou TEROITIN - Florian BODARD - Bruno et Marie AURE - Marie-Ange MONTMAGNON - Justine VANNIER - Olivier STAUNER - Fabien POUZET - Marie LEROUX - Elisabeth et Catherine JACKSON - Eric HEMER - Hillary JOHNSON - Lauviah NDEKE - Pierre, Etienne DE COLNET - Louis et Paul VIAT - Alexis BLOUERE et Marie-Astrid - Jean-Baptiste et Nathanelle LEPELLETIER - Laurianne et Stéphane LEPELLETIER - François d'Assise et François Amour POH - Anna et Ariane SCHMIDT - Ludvine et Aïmelle POATY - Barthélemy DE HABREU - Michaël et Pauline PRAJET - Eric HILL - Michelle et Désiré HETOUBA - Jonathan MBEMNA - Julie DIJON - Jean-Louis, Jelovica, Mirma, Marc, Jean-Marc Jérémie, Jessica WEINUM - Orphée N'ZAMBA - Alvira TSIENZA - Romain, Antoine, Amélie BUSSY - Louis, Guillaume, Raphaël CHAUVIERE - Christophe GUERRY - Grégoire, Mathilde, Raphaël, Camille, Gabrielle, Marie-Cécile, Paul et Marguerite-Marie CHATAING - Sylvie, Frédéric et Gabriel GENAND - Alice-Marie CHANDALON - Anthony CRETIN - Caroline LEMAIRE - Sébastien LECROQ - Reine POH-OLOLO - Etienne, Marie-Clémence et François ARTUR - Pierre AMAURY - François-Régis de BONNAFOS - Nathanël BENDER - Mathieu OGER - Anaïs et Solenne VEROVE - Vincent SOMERS - Maité VEROVE - Thomas PENEL - Augustin DEREUX.

L'ARCHICONFRÉRIE de SAINT MICHEL

(B.P. 1 - 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL — FRANCE)

- Pour être admis dans l'Archiconfrérie de saint Michel, il suffit de donner son nom de baptême et de famille, son lieu de résidence et l'année de sa naissance.
- Se faire inscrire soi-même ou par l'intermédiaire des zélateurs, dans les registres de l'Archiconfrérie. Personne n'est valablement inscrit s'il ne le sait et n'y consent. Un billet image d'admission est remis à tout associé. Les prières de la Neuvaine sont conseillées.
- Les défunts ne peuvent devenir membres de l'Archiconfrérie. Mais leur nom peut être inscrit sur un autre registre et de ce fait ils bénéficient chaque lundi, de la célébration de la messe au Mont-Saint-Michel, à l'intention de l'Archiconfrérie.
- Les enfants de moins de 10 ans peuvent être mis sous la protection de Notre Dame des Anges et de saint Michel. A l'âge de 10 ans il est recommandé de les faire inscrire à l'archiconfrérie.

AVANTAGES (outre les indulgences)

- Union de prières entre tous les associés.
- Participation chaque lundi, à la messe célébrée pour les membres associés vivants et défunts de l'Archiconfrérie; et chaque dimanche et jour de fête, à la messe célébrée pour les paroissiens du Mont, les bienfaiteurs du sanctuaire et des œuvres de l'Archiconfrérie.
- De plus chaque mois, la neuvaine à saint Michel et aux neuf chœurs des anges avec ses prières particulières est assurée au Mont du 15 au 23, en union avec chacun des membres associés de l'archiconfrérie dans le but d'appeler la protection du ciel, de combattre Satan, d'obtenir la grâce d'une bonne mort, et la délivrance des âmes du Purgatoire.

N.B. : • Les inscriptions ne se font qu'une seule fois dans la vie. Joindre une offrande : adultes 30 F - défunts 30 F - enfants 20 F.

- Pour resserrer davantage les liens qui existent entre les Associés, il est recommandé de s'abonner aux Annales publiées 5 fois par an.

TARIFS 1990

1) HONORAIRES DES MESSES :

- une messe : 60 F
- une neuvaine : 610 F (9 jours de suite)
- un trentain : 2.100 F (30 jours de suite)
- un annuel : 3.400 F (une messe par semaine pendant 1 an)

2) DES FEUILLETS DE PRIÈRE AU PRIX DE 1 F l'unité

Le démon - la Neuvaine de saint Michel - la méthode pour réciter le chapelet de saint Michel et les litanies de saint Michel - les prières à saint Michel sur images bleues - Consécration.

3) DES BROCHURES ET DES LIVRES :

- Les Belles Légendes du Mont-Saint-Michel..... 10 F
- Prières de la Famille..... 25 F
- Le mois de saint Michel..... 30 F
- Saint Michel Archange, protecteur du peuple de Dieu..... 40 F
- Saint Michel et les saints Anges..... 40 F
- Mon ange marchera devant toi..... 50 F
- Occultisme - Magie - Envoûtements..... 88 F

4) DIVERS :

- Médailles de saint Michel : 15 mm = 6 F et 20 mm = 10 F
(peut remplacer le scapulaire de tissu)
- Scapulaire de saint Michel..... 15 F
- Chapelet de saint Michel..... 30 F
- Jolie statue de saint Michel dorée 20 cm..... 150 F

5) LUMINAIRES DANS LE SANCTUAIRE : (nous n'expédions pas)

- Une veilleuse..... 5 F
- Une neuvaine de veilleuses..... 50 F

6) L'ABONNEMENT AUX ANNALES DU MONT-SAINT-MICHEL :

- Abonnement ordinaire..... 50 F
- Abonnement de soutien toute somme supérieure à..... 50 F
- Les abonnements aux Annales sont tous à renouveler en début d'année, par chèque bancaire ou par virement au CCP Rennes 442 C Annales du Mont-Saint-Michel (50116).
- Toujours préciser sur le chèque abonnement ou réabonnement.
- les abonnements faits en cours d'année sont complétés par l'envoi des numéros parus depuis janvier de ladite année.

N.B. • Joindre à toute correspondance demandant une réponse, une enveloppe avec nécessairement votre adresse écrite lisiblement.

- Nous n'expédions les articles ci-dessus que si le titre de paiement accompagne la commande. Le port est gratuit. Nous n'expédions pas contre remboursement.